

Description

Le ou la médecin spécialiste en neurologie (neurologues) diagnostiquent et traitent les maladies et les dysfonctions affectant le système nerveux central ou périphérique (cerveau, moelle épinière, nerfs, etc.) et la musculature. Ils font appel à des connaissances approfondies d'anatomie, de physiologie et de pathologie pour identifier des maladies vasculaires (accident cérébro-vasculaire, hémorragie intracrânienne, etc.), infectieuses (méningite, encéphalite, etc.), dégénératives (maladie de Parkinson, d'Alzheimer, etc.), l'épilepsie, la sclérose en plaques, la migraine chronique ainsi que les pathologies neuromusculaires. Les patients traités sont de tout âge et peuvent présenter soit des symptômes bénins, soit des affections aiguës rapidement évolutives, ou encore des pathologies en phase terminale.

Leurs principales activités consistent à :

Diagnostic

- recevoir en consultation des patients atteints d'affections du système nerveux et établir une anamnèse complète (histoire médicale);
- mener à bien un examen clinique (ponction lombaire, électroencéphalographie, neurosonographie, etc.) pour établir un statut neurologique complet;
- déterminer avec justesse la nature, la gravité et l'étendue des affections neurologiques afin d'établir le meilleur traitement possible pour maîtriser, sinon enrayer la maladie et pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies dégénératives incurables;

Traitement

- établir un plan de traitement (médication, chirurgie, programme de réhabilitation, changements environnementaux, etc.), en tenant compte du contexte psychologique, familial et social des malades;
- exercer un suivi des patients afin d'évaluer le processus de guérison et d'adapter leur traitement en conséquence;
- apporter des solutions qui améliorent la qualité de vie de patients atteints de déficits fonctionnels importants;
- évaluer et traiter les urgences neurologiques;
- entreprendre des traitements ambulatoires en neurologie dans le cadre d'un cabinet privé ou à l'hôpital;

Recherche et conseils

- rechercher des traitements pour des pathologies sans solutions;
- agir en qualité de consultant pour d'autres médecins;
- établir des expertises (assurances, tribunaux, etc.), participer à des colloques ou des activités d'éducation médicale.

Environnement de travail

Le rôle des médecins spécialistes en neurologie ne consiste pas seulement à soigner, mais aussi à soutenir et aider les patients atteints de maladies neurologiques incurables ou débilitantes et collaborent avec des spécialistes d'autres disciplines (neurochirurgiens, internistes, psychiatres, neuroradiologues, neuropharmacologues, neuro-orthopédistes, neuropédiatres).

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en neurologie se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus: cliniques universitaires de neurologie, services de neurologie des hôpitaux ou cliniques cantonales.

Durée

6 ans dont:

- 1 an de médecine interne générale clinique hospitalière;
- 3-4 ans de neurologie clinique;
- 1-2 an(s) de neurophysiologie clinique et de médecine du sommeil;
- 0 à 1 an de formation à option.

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en neurologie.

Contenu

- anatomie et physiologie du système nerveux central;
- épidémiologie, étiologie, génétique, pathogenèse et pronostic des troubles neurologiques les plus importants;
- pose de diagnostic, anamnèse somatique et psychosociale, examen neurologique corporel, tests neuro-ophtalmologiques, examen du status interne;
- troubles de la conscience et diagnostic clinique de la mort cérébrale;
- médecine de réadaptation neurologique;
- examen neurophysiologique (électroencéphalographie, etc.);
- évaluation et interprétation de résultats neuroradiologiques;
- prévention et traitement des maladies neurologiques;
- etc.

Pour plus de détails sur le contenu de la formation postgrade, consulter le site de la Fédération des médecins suisses FMH www.fmh.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité à mettre en confiance autrui
- Sens de l'observation
- Ecoute et compréhension d'autrui
- Résistance nerveuse
- Capacité d'adaptation à l'évolution technologique
- Disponibilité

Perspectives professionnelles

Les neurologues exercent leurs activités dans des hôpitaux, des cliniques, des cabinets privés, des instituts de recherche ou de formation. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux (juin 2002), la loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Diplômes

18 diplômes ont été délivrés en Suisse en 2016.

Perfectionnement

- La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers, de la spécialité et de l'activité.
- Actuellement, les sciences médicales connaissent un développement rapide. Les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.
- La Fédération des médecins suisses (FMH) et la société suisse de neurologie proposent à leurs membres des formations approfondies qui aboutissent à des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique.
- La formation continue mise sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses, l'industrie pharmaceutique, revêt les formes les plus diverses: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en anesthésiologie/Médecin spécialiste en anesthésiologie
- Médecin spécialiste en cardiologie/Médecin spécialiste en cardiologie
- Médecin spécialiste en chirurgie/Médecin spécialiste en chirurgie
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en oncologie médicale/Médecin spécialiste en oncologie médicale
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie/Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Adresses

Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Secrétariat central
Bahnhofplatz 10
Case postale 8650
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 4488
<http://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale 300
3000 Berne 15
Tél.: 031 359 1111
<http://www.fmh.ch>

Société suisse de neurologie (SSN)
Av. des Planches 15
1820 Montreux
Tél.: 021 963 21 39
<http://www.swissneuro.ch>